

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D’HALIFAX
MRC DE L’ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d’Halifax tenue le 14 juillet 2026 à 19h00 et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Pierre Gosselin
Siège #2 - Michel Duperron
Siège #3 - Mathieu Jolibois
Siège #4 - Vincent Beaudoin
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Madame Nadia Roy, directrice générale, greffière et trésorière est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

127-07-26

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vincent Beaudoin appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil que l’ordre du jour soit adopté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

128-07-26

3.1 - Séance ordinaire du 9 juin et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2026

Il est proposé par Mathieu Jolibois, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 et il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l’unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2026 soient adoptés et signés tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

129-07-26

4.1 - Dépôt, acceptation et autorisation des comptes payables

Comptes à ratifier : **71 692.20\$**

Comptes à payer : **81 703.48 \$**

Il est proposé par Étienne Vigneault, appuyé et résolu de ratifier les comptes payés en juillet 2026 et d’autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de **153 395.68 \$.**

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

130-07-26

**5.1 - | Demande d'aide financière Programme d'aide à la voirie locale SSH-2023-02 :
Rue de la Rivière / 8e Rang Nord phase 1**

PAVL – Volet Redressement-Sécurisation – Dossier SSH-2023-02 – Rue de la Rivière /

8e Rang Nord – Phase 1

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet visé par la présente demande d'aide financière, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité de la Municipalité et des travaux admissibles au programme;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la date de la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités d'application;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- **L'estimation détaillée du coût des travaux.**

ATTENDU QUE M. François Beaubien agit à titre de chargé de projet pour la Municipalité dans le cadre de ce dossier et la représente auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. Mathieu Jolibois**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet **Redressement-Sécurisation**, pour le projet **SSH-2023-02 – Rue de la Rivière / 8e Rang Nord – Phase 1**;

QUE la Municipalité confirme son engagement à respecter l'ensemble des modalités d'application du programme;

QUE le conseil reconnaisse qu'en cas de non-respect des modalités du programme, l'aide financière pourra être résiliée;

QUE Mme **Nadia Roy**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tout document ou toute entente nécessaire à la réalisation de cette demande, y compris, le cas échéant, la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

131-07-26

5.2 - Fonds régions et ruralité - Volet 4 - Demande d'aide financière - Entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux 2026-2030

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Coopération intermunicipale – Demande d'aide financière – Entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) 2026-2030

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance du *Guide du demandeur* du **Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – Sous-volet Coopération intermunicipale**;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, en collaboration avec les municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, la Ville de Plessisville et Villeroy, souhaite déposer une demande d'aide financière visant la mise en œuvre d'une entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) pour la période 2026-2030;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **M. Michel Dupperon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre du **Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – Sous-volet Coopération intermunicipale**, relativement au projet d'entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD);

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale sur la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD);

QUE la Municipalité accepte d'assumer sa part des coûts du projet, correspondant à l'apport financier minimal exigé par le programme;

QUE la **MRC de L'Érable** soit désignée comme organisme responsable du projet et soit autorisée à déposer la demande d'aide financière ainsi qu'à assurer la gestion du projet pour le compte des municipalités participantes;

QUE le maire, **M. Christian Daigle**, et la directrice générale et greffière-trésorière, **Mme Nadia Roy**, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tout document nécessaire ou utile à la réalisation de cette demande d'aide financière et à la mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

132-07-26

6 - Période de question

Réponses aux diverses questions des citoyens

133-07-26

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Vigneault appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h25

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière et trésorière